

0851705S
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

85190 AIZENAY

Tel :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 74

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/03/2023

Réuni le : 30/03/2023

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Atelier FOOTBALL :

Depuis plusieurs années, le collège Alexandre Soljenitsyne propose aux élèves la possibilité de participer à un atelier sportif en partenariat avec l'association « La France d'Aizenay Football ».

Afin de s'inscrire dans une continuité Collège-Lycée, un projet d'atelier sportif football est envisagé avec l'association La France d'Aizenay Football.

Cet atelier, encadré par un éducateur sportif du club, serait proposé à un groupe de 16 jeunes. Les élèves seront obligatoirement licencié-e-s à la Fédération Française de Football (F.F.F.) dans le club de leur choix.

Le matériel pédagogique et les installations sportives seront de la responsabilité du club.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 16

Contre : 2

Abstentions : 5

Blancs : 0

Nuls : 0